

Syndicat Mixte des bassins versants de la Fontaine, la Caboterie et Saint Martin de Boscherville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 février 2016

L'an deux mil seize le 25 février à 20 h, se sont réunis à la mairie de LA VAUPALIERE sous la présidence de Monsieur Hubert SAINT, Mesdames et Messieurs les délégués.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 14

Nombre de membres présents à la séance : 10

Nombre de membres ayant pris part à la décision : 11

Date de convocation et d'affichage : 16 février 2016

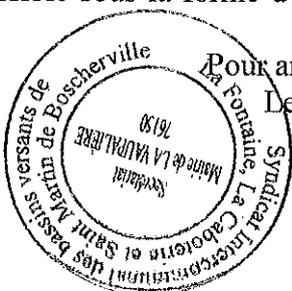
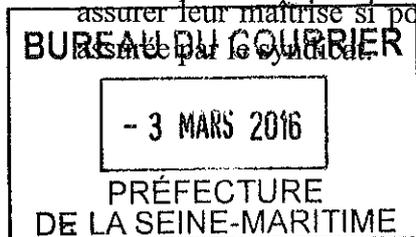
Délibération n°08/2016

Objet : Réalisation des ouvrages sur la Caboterie et de l'ouvrage 8 sur le bassin de St Martin de Boscherville

M. SAINT donne la parole à M. LESUEUR, maître d'œuvre, afin qu'il puisse présenter en détail les avants projets des 7 ouvrages hydrauliques de la Caboterie et de l'ouvrage complémentaire n°8 afférent au programme de la troisième tranche du bassin versant de Saint Martin de Boscherville.

Après divers échanges, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Valide les avants projets des huit ouvrages hydrauliques et autorise la poursuite des études et des étapes suivantes :
 - Négociation et acquisition des parcelles,
 - Etudes géotechniques,
 - Dossiers réglementaires (dossier loi sur l'eau, dossier de déclaration d'intérêt général et l'enquête préalable à la déclaration d'intérêt publique),
- Valide l'actualisation des coûts concernant l'ouvrage 8 de la troisième tranche ; l'étude d'avant projet fait apparaître une augmentation des dépenses liées à la réalisation de cet ouvrage ; celui-ci était estimé à l'origine de la programmation à la somme de 77 000 € ht (montant précisé dans la dernière délibération) alors que son coût réactualisé à partir de l'estimation du maître d'œuvre au stade des études d'avant projet s'élève à la somme de 102 800 € ht,
- Prend acte et valide qu'il est indispensable que les 7 ouvrages hydrauliques de la Caboterie soient réalisés conjointement avec ceux qui concernent leur raccordement et leur liaison sur les réseaux d'assainissement d'eaux pluviales de la Métropole Rouen Normandie. Des démarches en ce sens vont être engagées par M. le Président avec la Métropole, ceci de façon à limiter leur importance financière, éviter la réalisation de travaux de reprise coûteux pouvant être liés à des phasages décalés dans le temps et assurer leur maîtrise si possible sous la forme d'une délégation de maîtrise d'ouvrage



Pour ampliation conforme, le 26 février 2016
Le Président du syndicat, Hubert SAINT